



## **Projet 107 « Fusion Liège »**

### **VADE-MECUM de la pratique de l' « IMMERSION », pour l'amélioration du travail en réseau**

#### **INTENTION**

La réforme des soins de santé mentale a, dans ses objectifs premiers, le développement du travail en réseau ainsi qu'une meilleure collaboration entre les services. Pour que cette collaboration fonctionne, une bonne connaissance des institutions s'avère nécessaire. Le seul fait de donner une information sur un service ne permet pas d'appréhender la réalité de terrain.

L'immersion est une réponse à une connaissance plus complète des services, ce qui ne peut qu'ajouter du sens, de la pertinence et de l'efficacité dans les procédures de collaboration.

Le présent vade-mecum a pour but de faciliter et d'encourager les immersions au sein du réseau en en définissant le cadre, les plus-values et les modalités pratiques.

#### **DEFINITION**

Rencontrer une institution « in situ » pour s'approprier au mieux sa réalité, et de là, postuler une collaboration utile dans l'intérêt de l'utilisateur.

#### **PLUS-VALUES :**

Les bénéfices d'une rencontre in situ sont multiples :

- Visualisation de l'espace géographique et de son accessibilité
- Rencontre de membres de l'équipe et de leur réalité de travail
- S'approprier les objectifs, moyens et modèle organisationnel du service
- Identifier les bénéficiaires et leurs problématiques
- Élaborer éventuellement des procédures de collaboration et de partenariat efficaces
- Accueillir en immersion des partenaires chez soi permet aussi de questionner ses propres pratiques



## **Projet 107 « Fusion Liège »**

- La pratique peut paraître chronophage (mettre en veille ses activités habituelles pour rencontrer l'autre), mais l'investissement s'avère rentable car les orientations seront pertinentes et les collaborations riches

### **MODALITES PRATIQUES :**

Si une procédure de collaboration est amorcée, l'idéal est de concrétiser pratiquement une situation autour d'un usager. (« de la théorie à la pratique »)

L'immersion est variable dans la durée en fonction de la réalité de chacun. Que le temps soit suffisant pour une bonne appréhension globale du service.

L'immersion doit limiter le nombre de personnes accueillies simultanément. Deux, voire trois semble être intéressant pour éviter le côté « visite guidée du centre ».

Dans cet esprit, il est intéressant de faire participer, tant que possible le visiteur aux activités habituelles de l'institution.

La personne qui s'immerge au sein d'un service/d'une institution s'engage à en respecter le règlement de travail et le ROI, ainsi que les règles déontologiques qui y sont pratiquées.

Voici un lien vers une application permettant de déposer des demandes et/ou offres en matière d'immersion :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfQcWmZQUsTglW3PLHPnTMy7PBy8dMRvn\\_eaffWPjJXqvQ-Yg/viewform?usp=sf\\_link](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfQcWmZQUsTglW3PLHPnTMy7PBy8dMRvn_eaffWPjJXqvQ-Yg/viewform?usp=sf_link)

Veillez noter que le projet Fusion Liège décline toute responsabilité quant aux contenus et aux échanges découlant de cette application.